

## ARGUMENTAIRE

### **Initiative populaire fédérale “Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts)”**

Les primes d'assurance maladie augmentent depuis des années et creusent un trou toujours plus grand dans le budget des ménages suisses. Elles ne sont toutefois que le reflet de l'augmentation des coûts de la santé, c'est pourquoi un frein aux coûts de la santé est nécessaire. Il oblige tous les acteurs - comme les cantons, les hôpitaux, les médecins, les caisses maladie ou les pharma - à se mettre d'accord sur des mesures de réduction des coûts lorsque ceux-ci augmentent trop fortement par rapport aux salaires.

#### **Ce que dit le comité d'initiative**

##### **Stopper l'explosion des primes - freiner les coûts**

L'augmentation des primes d'assurance maladie semble ne pas avoir de fin. Celle-ci menace de plus en plus le pouvoir d'achat de la classe moyenne et des familles, qui doivent déjà faire face à la hausse des prix de l'électricité et des loyers. Aujourd'hui, une famille de quatre personnes paie jusqu'à 15 000 francs par an rien que pour les primes d'assurance maladie ! L'explosion des primes n'est pas seulement insupportable pour le budget des ménages, elle est aussi représentative de l'explosion des coûts dans l'ensemble du système de santé. Ceux qui gèrent le système de manière responsable paient aujourd'hui pour l'inefficacité des autres. La lutte contre la croissance des coûts est donc le seul moyen de réduire durablement la hausse des primes et de minimiser le risque de fragmentation et de division de la société.

##### **Responsabiliser toutes les parties prenantes**

Aujourd'hui, des millions sont gaspillés. Ni l'industrie pharmaceutique, ni les caisses maladie, ni les hôpitaux, ni les cantons ne veulent faire des économies - toute une industrie se soustrait à ses responsabilités. Les réformes échouent. Aujourd'hui, la santé nous coûte plus de 38 milliards de francs par an dans assurance obligatoire des soins, soit plus de 104 millions par jour ! Il est inacceptable que le système de santé se transforme en caisse en libre-service pour les fournisseurs de prestations et que les assurés doivent répondre de leurs erreurs et de leurs inefficacités, dont ils sont politiquement responsables. Avec l'initiative sur le frein aux coûts, tous les acteurs devraient enfin assumer leur responsabilité dans l'évolution des coûts.

##### **Éliminer les coûts inutiles - éliminer les inefficacités**

Les primes explosent parce que notre système est malade : ainsi, en Suisse, nous payons parfois les médicaments cinq fois plus cher qu'à l'étranger. De nombreuses interventions sont encore pratiquées à l'hôpital au lieu d'être effectuées en ambulatoire. Et le dossier électronique du patient permettrait d'économiser 300 millions de francs par an. Au contraire : la surthérapie et la surmédicalisation mettent même notre santé en danger. Protégeons-la !

##### **Le frein aux coûts s'attaque à la racine du problème**

Avec l'initiative "frein aux coûts", Le Centre est le seul parti à s'attaquer à la racine du problème. L'initiative s'attaque à la cause de la hausse des primes et non au symptôme. Les réductions de primes sont certes un instrument important pour l'équilibre social, mais une extension unilatérale des réductions de primes ne suffit pas à résoudre le problème et ne crée qu'un soulagement à court terme. La lutte contre la croissance des coûts est donc le seul moyen de faire baisser durablement la hausse des primes.

### **Pour un système de santé accessible et abordable pour tous**

La Suisse bénéficie d'un des systèmes de santé les plus avancés et performants à l'échelle mondiale. Cela doit rester ainsi à l'avenir. Mais si l'augmentation des coûts se poursuit comme jusqu'à présent, le catalogue de prestations pour les assurés de base risque d'être réduit. C'est particulièrement dangereux pour la classe moyenne : à l'avenir, elle ne pourra parfois plus se payer la santé. Le risque d'une médecine à plusieurs vitesses est réel. Seuls les riches pourront se payer des thérapies et des traitements plus chers.

### **Ni rationnement ni réduction des prestations**

L'initiative populaire ne demande en aucun cas un rationnement ou une réduction des prestations. Ainsi, le texte de l'initiative ne contient pas non plus d'exigences relatives à un budget global. L'initiative veut que tous les acteurs de la santé assument enfin leur responsabilité dans l'évolution des coûts et que cesse la lutte interne pour la répartition au détriment des payeurs de primes. Alors que les médecins de famille, les pédiatres et le personnel soignant supportent déjà aujourd'hui les charges du système, d'autres s'enrichissent sans vergogne.

### **Le frein aux coûts fonctionne comme le frein à l'endettement qui a fait ses preuves**

Le frein aux coûts fonctionne comme le frein à l'endettement de la Confédération, qui a fait ses preuves. Si les coûts de la santé augmentent chaque année de 20% de plus que les salaires, la Confédération doit prendre des mesures pour réduire les coûts en collaboration avec les cantons et les acteurs de la santé. Entre 2010 et 2020, les coûts de la santé dans le domaine obligatoire ont augmenté en moyenne de 3% par an, alors que les salaires n'ont augmenté que de 0,7%. Les coûts ont donc augmenté 400% de plus que les salaires et s'élèvent aujourd'hui à plus de 38 milliards de francs par an dans l'assurance obligatoire des soins. Si nous n'agissons pas maintenant, le système de santé deviendra bientôt inabordable.

### **Les salaires comme valeur de référence**

Dès que les primes augmentent de 20% de plus que les salaires, des mesures doivent être prises. La population paie les primes sur la base des salaires, c'est donc un point de départ approprié. C'est pourquoi la maîtrise des coûts doit s'orienter sur l'évolution des salaires. L'article 55 de la loi sur l'assurance-maladie mentionne d'ailleurs l'évolution des salaires comme critère de mesure, en plus de l'évolution générale des prix.

### **La nécessité d'agir est incontestée**

Grâce à la pression exercée par l'initiative sur le frein aux coûts, le Conseil fédéral et le Parlement ont dû annoncer la couleur. Tant le Conseil fédéral que le Parlement estiment qu'il est clairement nécessaire d'agir en ce qui concerne l'évolution des coûts de la santé et ont opposé un contre-projet indirect à l'initiative sur le frein aux coûts.

### **Le contre-projet n'est pas contraignant**

Le contre-projet indirect du Parlement prévoit à juste titre l'introduction d'objectifs de coûts et de qualité pour le système de santé. Mais le contre-projet ne fixe pas d'objectifs si ceux-ci ne sont pas atteints. Le contre-projet n'a donc pas de caractère contraignant et est donc insuffisant. Le caractère contraignant est essentiel pour que tous les acteurs assument enfin leur responsabilité dans l'évolution des coûts. C'est pourquoi le comité d'initiative maintient l'initiative populaire.

### **Le Conseil fédéral obtient la compétence d'intervenir**

Le mandat de l'initiative est clair : tous les acteurs doivent se mettre d'accord sur des mesures contraignantes si les coûts augmentent plus que ce qui est prévu par l'initiative. Si cela n'est pas le cas, la Confédération prend, en collaboration avec les cantons, des mesures de réduction des coûts qui prennent effet dès l'année suivante. L'initiative crée la base constitutionnelle nécessaire à cet effet.

### **Effet disciplinaire**

Le système actuel est malade et regorge de mauvaises incitations. Le secteur de la santé est par exemple le seul marché régulé par l'État où les acteurs peuvent fixer eux-mêmes les prix et déterminer le nombre de prestations qu'ils facturent. Un frein aux coûts est le seul moyen d'imposer une prise de conscience des coûts dans le secteur de la santé.

### **Conserver une marge de manœuvre**

Les mesures correctives nécessaires sont connues depuis longtemps. L'initiative populaire ne prescrit volontairement aucune mesure concrète. Ceci afin de laisser aux acteurs de la santé une marge de manœuvre maximale.

### **Seul le frein aux coûts apporte une amélioration**

La gauche crie à l'étatisation, à l'économie purement planifiée et à l'augmentation des réductions de primes, la droite veut une médecine à deux vitesses. Il faut un mandat direct du peuple : le frein aux coûts est la seule mesure qui encourage la responsabilité et la solidarité, générant une contrainte et forçant les acteurs à agir.

## **Ce que disent les opposants**

### **Rationnement possible des prestations - Faux !**

La Suisse bénéficie d'un des systèmes de santé les plus avancés et performants à l'échelle mondiale, avec un accès sans entrave aux prestations médicales pour tous les habitants. Si l'initiative populaire est acceptée, il existe un risque - selon la mise en œuvre - de rationnement des prestations dans l'assurance obligatoire des soins en raison de la rigidité de la règle des dépenses. Il en résulterait une médecine à deux vitesses.

### **Mécanisme trop rigide - Faux !**

En liant l'évolution des coûts de la santé à la croissance économique et salariale, l'initiative populaire propose un mécanisme trop rigide. D'autres facteurs, tels que l'évolution démographique ou les progrès technico-médicaux ou thérapeutiques, ne sont pas pris en compte dans un tel automatisme.

### **Aucune disposition constitutionnelle n'est nécessaire - Faux !**

L'Assemblée fédérale a approuvé à une large majorité un contre-projet indirect à l'initiative populaire. Celui-ci prévoit entre autres l'introduction d'objectifs de coûts et de qualité pour le système de santé. L'objectif de l'initiative populaire peut donc être mis en œuvre au niveau de la loi, une disposition constitutionnelle supplémentaire est inutile.

### **Aucune mesure concrète proposée - Faux !**

L'initiative populaire ne propose pas de mesures concrètes pour maîtriser les coûts de la santé. Les détails devraient ensuite être réglés dans la loi. L'initiative populaire ne résout donc pas le problème.